



**MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-18**

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le **28 AVR. 2026**
ID : 062-216209080-20260423-18_2026-DE

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt-six,
Le 23 avril à 19 heures,

Date de convocation : Le 16 avril 2026
Date d'affichage : Le 16 avril 2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Présents :

Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Tatiana LECUYER, Alain FIX, Valérie DELATTRE, Bernard MOUSSAY, Sylviane CORNET, Jean-Pierre FLOUR, Nicole MAGNIER, Philippe LELIEVRE, Valérie MANCHUELLE GILLET, Calypso HOLUIGUE, Benjamin DESENCLOS, Marion LANNOY, Jean-Pierre KINOO, Delphine LEDOUX,

17/19

Excusé :

- Patrick GOMEL donne pouvoir à Benjamin DESENCLOS
- Julien DIEU donne pouvoir à Philippe LELIEVRE

2/19

Absent :

0/19

Valérie DELATTRE est nommée secrétaire de séance.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE AUX ASSOCIATIONS CAPELLOISES

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la réception des dossiers de demande de subvention des associations capelloises.

Les membres de la commission Finances ont étudié chacun des dossiers et proposent l'attribution des subventions exposée comme suit :

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le 28 AVR. 2026

ID : 062-216209080-20260423-18_2026-DE

DESIGNATION	Montant
COMITE FETES	1 500,00
APE ST JO	450,00
APE ECOLE PUBLIQUE	900,00
COOPERATIVE SCOLAIRE	1 000,00
FOOTBALL CLUB CAPELLOIS	1 000,00
CLUB DE L'AMITIE	750,00
UNCAFN 39/45	450,00
ECOLE D'EQUITATION DU BOULONNAIS	600,00
CLUB ATHLETISME	600,00
ASSOCIATION ABC (BOULISTES CAPELLOIS)	200,00
UNIS POUR LES AUTRES*	450,00
TOTAL	7 900,00

*sous réserve d'activité à La Capelle-Lès-Boulogne.

Les présidents d'association faisant partie du Conseil Municipal ne peuvent participer au vote.
Ainsi, M Jean-Pierre FLOUR (président du Comité des fêtes) s'abstient

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : 18 voix pour ; 1 abstention ; 0 contre, accorde les subventions mentionnées aux associations capelloises.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-Lès-Boulogne, le 23/04/2026

Le Maire

Jean-Michel DEGREMONT



Certifié et rendu exécutoire le : 28.04.2026